

DÉCISION N° 2018-176J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – novembre 2018.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,
Vu la décision n°2017-145-H en date du 4 juillet 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement les 29 et 30 novembre 2018 à M. Olivier Gapenne.

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : Générale
rubrique « actes réglementaires »

**Université de
Technologie
de Compiègne**

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr